



CONVOCATION

à la séance ordinaire du Conseil général
de lundi 2 mai 2011, à 18h30, à l'Hôtel de Ville

TRENTE-SIXIEME SEANCE

Supplément à l'ordre du jour

11-607

Interpellation (dont l'urgence est demandée) du groupe PLR par M. Blaise Péquignot et consorts, concernant l'amélioration de la sécurité de la passerelle de l'Utopie (Déposée le 28 avril 2011) :

« Comme l'a rappelé L'Express dans son édition du 21 avril dernier, la passerelle de l'Utopie, surplombant du haut de ses 20 ans le lac au quai Osterwald, est close depuis quelques mois. Des motifs de sécurité en sont la juste cause. Cet article nous apprend en revanche que sa réouverture ne semble pas vraiment imminente. Le Conseil communal déclare qu'il devra trouver une solution pour remédier à cet état. Son idée serait de « concilier un projet artistique et l'amélioration de la sécurité ». Les intentions du Conseil communal appellent dès lors les questions suivantes :

- Qu'entend exactement le Conseil communal par « concilier un projet artistique et l'amélioration de la sécurité » ?
- Pourquoi ne pas simplement entreprendre rapidement les travaux nécessaires pour une remise de cet ouvrage aux normes de sécurité ?
- Quel en serait le coût ?
- Dans quel délai ces travaux pourraient être entrepris ?
- Le Conseil communal a-t-il l'intention de rendre cette passerelle praticable avant l'été ?
- Concilier un projet artistique auxdits travaux entraînerait-il un surcoût ?
- Si oui de combien ?
- Cela aurait-il aussi pour effet de rallonger le délai de réfection ?
- Si oui, de combien ?

En application de l'art. 46 al. 3 RG, le traitement prioritaire de la présente interpellation est requis ».

Neuchâtel, le 29 avril 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Daniel Perdrizat

Rémy Voirol